

Marcot

la  Plagne

Compte rendu Conseil municipal

03 novembre 2014



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE DE 14-18, LE 11 NOVEMBRE DERNIER SUR LA PLACE CHARLES DE GAULLE.

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN, Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND, adjoints

Mmes Fabienne ASTIER, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales

MM. Michel ASTIER-PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER-SIMONIN, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Patricia BÉRARD, conseillère municipale (pouvoir à Stéfan KOUMANOV), M. Gérard MONTILLET, adjoint (pouvoir à Christiane CHARRIÈRE), M. Laurent ASTIER, conseiller municipal (pouvoir à René ALLAMAND)
Monsieur René ALLAMAND a été élu secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 06 octobre 2014. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Affaires générales

1. DESTINATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE POUR 2015

Le conseil municipal demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes qui lui sont présentées et désigne messieurs Michel ASTIER-PERRET et Joël OUGIER-SIMONIN comme garant de la bonne exploitation des bois. Joël OUGIER SIMONIN indique que les coupes de bois se vendent très bien en ce moment, à 30/35 euros le m³. Patrice MEREL ajoute que la filière bois est en pleine expansion, en raison principalement du marché des chalets en ossature bois qui se développe de plus en plus.
(Votants : 19, pour : 19)

2. BAIL A TITRE PRÉCAIRE DE LOCAUX COMMERCIAUX

René ALLAMAND rappelle que la SNC NMP France représentée par Cédric PAUL, directeur de l'hôtel Mercure de Belle Plagne, exploite les équipements et aménagements du centre de forme et de la piscine de Belle Plagne depuis quelques années. Il propose de renouveler le bail à titre précaire de ces locaux pour la saison hivernale 2014-2015 et d'augmenter le loyer à 8 000 euros HT pour les mois exploités (au lieu de 5 000 euros HT pour l'hiver 2013-2014 et l'été 2015).

Michel ASTIER PERRET demande la raison pour laquelle le loyer était si bas l'an passé. Il lui est répondu que Pierre et Vacances avait souhaité réduire de 12 000 euros leur participation au fonctionnement de la piscine pour l'été 2014 et que la commune a voulu compenser cette perte.

Joël OUGIER SIMONIN demande si le Jacuzzi sera opérationnel cet hiver et si les travaux d'installation ne sont pas trop importants car il rappelle l'éventuelle rénovation de cette structure. René ALLAMAND explique que cet équipement sera installé au niveau de la salle de repos et qu'une simple prise électrique suffit à son fonctionnement. Il devrait être opérationnel dès cet hiver.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail à titre précaire du local précité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

3. BAIL À TITRE PRÉCAIRE AVEC LA SCI LIR À PLAGNE CENTRE (BUREAU SOCIÉTÉ TRANSDEV)

Dans le cadre du projet de rénovation des galeries de Plagne Centre, monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une liaison a été créée entre la copropriété des Ecrins et la place dite de la cheminée. Pour cela, les bureaux de la société TRANSDEV/transports BÉRARD ont du être déplacés.

La saison dernière, la commune avait loué les locaux de la SCI LIR à Plagne Centre pour reloger la société Transdev/transports Bérard. Bien que ces derniers n'aient pas été tributaires du marché des navettes SNCF, ils souhaitent quand même conserver un bureau sur la station. A ce titre et en attente de l'aménagement du secteur de la bagagerie, monsieur le maire propose de signer un bail précaire des locaux situés à Plagne Centre avec la SCI LIR, représentée par Jean ROBINO-RIZET, moyennant un loyer de 20 000 euros HT pour la période courant du 15 novembre 2014 au 30 septembre 2015. Ensuite, un bail de sous location sera signé avec la société TRANSDEV/transports BÉRARD pour ces locaux en contrepartie d'un loyer de 9 330 euros HT. Monsieur le maire indique que la société LOYET a obtenu le marché des navettes de liaison vallée/station.

Richard BROCHE fait remarquer que le nouveau marché engagé par le conseil général entraîne une diminution du nombre de navettes par jour et demande si la commune compte pallier ce manque.

Monsieur le maire répond que le cahier des charges du marché n'était pas très clair sur ce point et que les transports LOYET ont fait une meilleure offre économique en réduisant le nombre de navettes. Les communes de Moutiers et Bourg Saint Maurice rencontrent la même problématique. Richard BROCHE ne comprend pas pourquoi l'association des maires des stations de Tarentaise ne fait pas part de son mécontentement au conseil général. La clientèle ne va pas apprécier le manque de transports pour relier les stations. Dans le contexte économique actuel, cela n'est vraiment pas judicieux.

Monsieur le maire est tout à fait conscient que cette décision entraînera une image négative pour la station mais lors des discussions avec le Conseil général, il a été répondu que les communes pouvaient, si elles le souhaitaient, mettre des navettes complémentaires mais à leurs frais et dans le cadre du marché.

Monsieur le maire ajoute que l'éventualité de la mise en place d'une navette gratuite qui partirait de la vallée (en complément de celle des Charmettes) est en cours de réflexion. En revanche, son départ ne pourra pas se situer à la gare routière sinon cela sera entendu comme de la concurrence déloyale au marché du Conseil général.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle quand même que le conseil général perçoit une redevance sur les taxes des remontées mécaniques et qu'il est de leur devoir d'assurer un accueil convenable à la clientèle.

Monsieur le maire explique que l'association des maires des stations de Tarentaise s'est opposée verbalement à cette décision.

Dès les premières vacances, les navettes vont manquer, ce qui entraînera un mécontentement de la clientèle mais permettra aux communes de montrer au conseil général que leur décision pose de grosses difficultés. Richard BROCHE trouve dommage d'attendre l'hiver pour trouver une solution. Monsieur le maire pense que le palliatif à cette carence pourrait passer par la navette mise en place par les communes (détour par la gare routière pour transporter le surplus de clientèle). Richard BROCHE explique qu'une réflexion avait déjà été lancée sur ces navettes stations et que le dossier n'a plus qu'à être mis à jour. Monsieur le maire indique que cette mise en place a un coût et qu'il n'est pas d'accord pour que la commune prenne en charge le désengagement du conseil général.

Richard BROCHE suggère de bloquer la somme «Plan route» que le SIGP verse au conseil général et de la réinvestir dans le budget navettes. René ALLAMAND confirme que des discussions ont bien eu lieu avec le conseil général et qu'aucune entente n'est possible. De ce fait, la solution à la problématique est la mise en place de la navette gratuite vallée/station qui pourrait être prise en charge par la communauté de communes des versants d'Aime (COVA).

Corine MICHELAS demande la fréquence des rotations des navettes pour cet hiver. Monsieur le maire répond que les rotations vont passer de 5 à 3 en moyenne par jour.

Monsieur le maire a bien entendu les contestations des conseillers envers cette décision qui va entraîner une mauvaise image de la station et admet que cela n'est vraiment pas favorable à une bonne reprise économique. Il espère que cette décision évoluera suite aux mauvais retours de la saison hivernale.

Concernant la décision de ce soir, monsieur le maire pense que cette location se fera pour la dernière année au vu du changement d'attribution du marché du conseil général. Au cas où la société Transdev/transports BÉRARD aurait besoin d'un local les années futures, la commune étudiera une solution au niveau de la bagagerie. Patrice MEREL ajoute que la commune souhaite attendre l'évolution du projet de réaménagement de la place Perrière avant d'investir dans la bagagerie.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail précaire et le bail de sous-location des locaux situés à Plagne Centre dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

4. PROJET DE TRANSACTION AVEC LA SOCIÉTÉ FRANALEX

Monsieur le maire rappelle l'historique du parking souterrain de Plagne Soleil : la société FRANALEX a souhaité, en 2004, construire un complexe immobilier et un parking couvert sur la station de Plagne Soleil. A cette époque, il avait été noté dans l'acte de vente, que le parking en sous-sol serait rétrocédé à la commune de Macot La Plagne à la fin des travaux (le prix de vente du parking faisant l'objet d'une compensation proportionnelle avec le prix du par la société FRANALEX pour l'achat du terrain).

La société FRANALEX n'a pas livré le parking dans les délais prévus par le contrat et n'a pas non plus procédé aux travaux de reconstruction du parking aérien qui lui avait été demandé. C'est pourquoi, la commune a alors décidé d'appliquer les pénalités prévues au contrat. La société FRANALEX

a alors introduit un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble. Monsieur le maire ajoute que tant que cette situation n'est pas réglée, la commune ne pourra encaisser la somme due pour la vente du terrain. Si la commune s'obstine à vouloir récupérer les pénalités, la société FRANALEX pourrait être en difficulté au niveau financier, son capital social étant de moins de 10 000 €. Le risque est alors de voir la résidence fermer et de perdre la recette liée à la vente de terrain.

Compte tenu des éléments du dossier et du fait que celui-ci dure depuis plusieurs années, monsieur le maire propose de privilégier une solution amiable. Il fait lecture de la proposition de transaction par laquelle :

- La commune renonce à exiger le versement des pénalités, renonce à demander à la société FRANALEX de finaliser la réalisation du parking aérien et accepte d'acquiescer le parking souterrain moyennant la somme de 300 000 € HT soit 360 000 € TTC, ainsi que l'ensemble des frais induits par cette acquisition ;
- La société FRANALEX renonce à poursuivre la procédure initiée auprès de la juridiction administrative et accepte par conséquent de se désister purement et simplement de cette instance. Elle renonce également à considérer que la somme de 802 550,00 euros lui serait due par la commune de Macot-la-Plagne en application du contrat en date du 21 août 2007, et prend l'engagement irrévocable de céder le parking souterrain à la commune de Macot-la-Plagne pour la somme de 300 000 € HT, et de consentir l'ensemble des servitudes qui seront nécessaires à l'exploitation du parking.

Monsieur le maire ajoute que la commune prendra en charge financièrement le système de barriérage et la mise aux normes au niveau sécurité et incendie.

Patrice MEREL explique que ces travaux sont nécessaires car ce parking n'a pas été exploité depuis sa finition en 2007 et que les normes ont beaucoup évolué.

Richard BROCHE demande si la commune est en pleine propriété ou bien en copropriété avec la société FRANALEX. Suivant la réponse, il s'interroge sur d'éventuels coûts liés à des problèmes techniques mettant en cause la piscine, propriété de la société FRANALEX. Patrice MEREL explique que la division s'est faite en volumes et que la piscine fait partie du volume de la société Franalex. En cas de dégât des eaux, les frais seront à la charge de la dite société.

Le conseil municipal approuve les termes de la transaction telles qu'ils lui sont proposés.

(Votants : 19, pour : 19)

Finances

5. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après que monsieur le maire ait proposé que le tarif de l'eau reste inchangé pour 2015, le conseil municipal décide donc de maintenir pour 2015, les tarifs suivants :

Partie fixe	forfait ouverture ou fermeture de branchement	consommation	
		< 35m ³	> 35m ³
22 €	75 €	0,10 €	0,46 €

Location de compteurs		
1,5 m ³ /h	3 m ³ /h	10 m ³ /h
2,20 €	2,70 €	3,20 €

Le conseil municipal actualise pour 2015, la redevance d'assainissement collectif au prix du m³ comme suit :

- une redevance fixe, révisée chaque année conformément à la convention passée avec le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne et Véolia égale à 11,20 € HT par abonné et par an (11,01 € HT en 2013)
- une redevance variable de 1,90 m³ d'eau facturé (1,8541 € par m³ en 2013)

Sévérine BRUN ajoute, pour information, que l'agence de l'eau applique désormais les taux des redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte à taux plein soit :

- 0,29 euros HT (Tva 5,5 %) au m³ pour la pollution
- 0,155 euros HT (Tva 10 %) au m³ pour la modernisation des taux de réseaux de collecte.

(Votants : 19, pour : 19)

6. TARIFS DES STATIONNEMENTS AÉRIENS ET COUVERTS

Fabienne ASTIER propose de fixer les tarifs de stationnements aériens et couverts comme suit, à compter de ce jour :

Parking du boulevard :	
Abonnement à la saison	350 euros (au lieu de 310 euros)
1ère tranche de 24 heures	1 euro l'heure Blocage à 12 heures
Au delà de 24 heures	1 euro par tranche de 3h soit 9 euros pour 24h
Tarif de la semaine (5, 6,7 et 8 jours) Franchise 15 min Franchise après paiement 30 min	50 euros
caution carte	15 euros

Parkings aériens des stations	
Abonnement à la saison	200 euros
1ère heure	Gratuite
Prix à l'heure (à partir de la deuxième heure)	1 euro
Journée au delà de 6 heures	6 euros
Semaine (7jours)	40 euros

Monsieur le maire ajoute que des places seront proposées à la saison également dans le parking de Plagne Soleil, quand il sera opérationnel, à 200 € la place.

Ensuite, Fabienne ASTIER rappelle qu'un principe de pré-vente par les hébergeurs et la maison du tourisme (via le dispositif de la carte pass'plagne) a été mis en place afin de motiver les utilisateurs à stationner dans les parkings souterrains. De même, une remise de 20% leur est accordée sur les ventes réalisées en fin de saison.

Le conseil municipal approuve les tarifs de stationnements aériens et couverts sur les stations d'altitude proposés. (votants : 19, pour : 19)

7. TARIFS DE REFACTURATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Sévérine BRUN précise que la commune est amenée à effectuer des prestations de manière occasionnelle et qu'il y a lieu de refacturer ces prestations. Elle propose ainsi de mettre à jour les tarifs votés en 2009.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des prestations des services municipaux dans les conditions qui lui sont présentées. (Votants : 19, pour : 19)

8. TARIFS DES REPAS REFACTURÉS À LA GARDERIE MARIE-CHRISTINE ET CONVENTION - HIVER 2014/2015

Madame Christiane CHARRIÈRE rappelle que le restaurant municipal fournit en repas la garderie privée «Marie Christine» située dans les mêmes locaux, pour les enfants qu'elle accueille.

Elle propose de renouveler la convention passée chaque année avec la garderie Marie-Christine pour la fourniture des repas au tarif de 8 euros le repas, de manière à correspondre au coût réel supporté par la collectivité.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention citée ci-dessus à passer avec la garderie Marie-Christine et dit que le tarif est fixé à 8 € le repas pour la saison hivernale 2014-2015. (votants : 19, pour : 19)

9. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE SAISONNIÈRE DE LA PLAGNE - HIVER 2014/2015

Madame Christiane CHARRIÈRE rappelle que les tarifs de la garderie du soir ont été modifiés (créneau 16h15-18h) afin de ne pas alourdir le budget des familles compte tenu de la mise en place des temps d'activités péri-éducatifs. Le tarif de ce créneau a été baissé à 2 € au lieu de 2,50 €. Elle précise que ce service fonctionne de décembre à avril, tous les jours sauf le mercredi.

Le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire saisonnière de La Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

10. MANDAT SPÉCIAL POUR PARTICIPER AU CONGRÈS DES MAIRES 2014

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Dans le cadre du Congrès annuel des maires de France, le conseil municipal décide d'accorder un mandat spécial pour la participation de monsieur Jean Luc BOCH à ce congrès. (Votants : 18, pour : 18)

Urbanisme

11. VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR SYLVAIN MEREL (MALEZAN)

Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle communale section C n°851 à Malezan d'une surface de 307 m² à 50 euros/m² à monsieur Sylvain MEREL. (votants : 18, pour : 18)

12. AVENANT SUBSTITUTION SARL FRONT DE NEIGE

Patrice MEREL rappelle le projet Proméo/Odalys à Plagne Villages pour la réalisation d'un ensemble immobilier.

Afin de rentrer dans la phase opérationnelle, la société mère (PROMÉO) a créé une société dédiée dénommée SARL FRONT DE NEIGE. Cette société reprendra la totalité des obligations et des conditions initialement conclues. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant actant ce transfert. (Votants : 19, pour : 19)

Marchés publics

13. MARCHÉ DE PRESTATIONS DE TRANSPORTS SANITAIRES TERRESTRES SUR LA PLAGNE (AMBULANCES)

Suite à la consultation par voie de procédure adaptée, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tout document relatif au marché « prestations de transports sanitaires et terrestres sur la Plagne » avec la société AMS Ambulance pour la saison d'hiver 2014/2015. Le coût des interventions s'élève à :

- 195 euros TTC vers un cabinet médical (200 euros en 2013/2014)
- 220 euros TTC vers un centre hospitalier. (226 euros en 2013/2014)

Patrice MEREL fait remarquer que les tarifs ont baissé par rapport à la saison dernière. (Votants : 19, pour : 19)

Questions diverses

POSITION DE PRINCIPE LOGEMENT ONF

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la municipalité a toujours mis un logement à disposition des gardes forestiers à titre gratuit.

Il informe que le garde forestier, en place actuellement, part en retraite l'été prochain. Il souhaite connaître la position des élus quant à l'éventualité de maintenir la mise à disposition gratuite du logement pour le futur garde forestier.

Pour Joël OUGIER SIMONIN, il est important de conserver un garde forestier sur la commune (entretien des cours d'eau et de la forêt), et la mise à disposition d'un logement sera un atout pour inciter un garde à venir rapidement s'installer dans la commune.

René ALLAMAND fait remarquer que les élus n'avaient pas apprécié que l'Office national des forêts (ONF) demande une participation financière à la commune pour l'encadrement des jobs d'été.

Joël OUGIER SIMONIN est tout à fait d'accord sur ce point et cela a été évoqué avec l'ONF. Cette demande ne sera pas représentée les années futures. Pour le budget 2015 alloué à l'ONF, cela a bien été pris en compte, et une partie sera destinée au recrutement des jeunes pour l'entretien des sentiers touristiques et VTT.

Christiane CHARRIÈRE désapprouve l'absence d'un minimum de loyer car elle rappelle que la commune fait payer un loyer à tous ces agents même saisonniers.

Séverine BRUN propose de motiver la mise à disposition gratuite par une nécessité de service envers la commune. En effet, elle rappelle qu'il existe une décision du maire concernant les tarifs de location des appartements com-

munaux qui doit être prise en compte.

Joël OUGIER SIMONIN répond que l'ONF assure tout l'entretien des cours d'eau et sécurise ainsi la commune. Une société privée ne proposerait pas une prestation équivalente.

Dans ce cas, Séverine BRUN propose alors de déterminer un cahier des charges.

Michel ASTIER PERRET fait part de la difficulté de recrutement que rencontre l'ONF. En sachant la superficie de forêt à entretenir (900 ha) ainsi que tout l'entretien des cours d'eau, il estime important de pouvoir proposer un service en plus au candidat mais il va être difficile de lui demander des contreparties qui incombent normalement à son employeur.

De plus, il fait remarquer que de nombreuses communes n'ont plus de garde forestier car les départs en retraite ne sont pas remplacés.

Monsieur le maire est d'accord sur le fait de conserver un garde forestier sur la commune compte tenu du domaine forestier. L'état actuel de nos forêts et de nos ruisseaux est complètement dû au travail de l'ONF. Il est donc important de trouver un accord pour cette demande.

Joël OUGIER SIMONIN fait part de sa volonté d'arriver à équilibrer le budget de la forêt. Pour 2015, le budget a été un peu revu à la baisse mais il ne sera encore pas équilibré.

Christiane CHARRIÈRE trouve dommage que les candidats choisissent la commune sur le simple fait d'un logement gratuit ou non. De plus, le loyer demandé pourrait être très modéré.

Joël OUGIER SIMONIN souhaite que le conseil municipal se prononce dès ce soir car l'ONF attend cette réponse pour lancer le recrutement.

Monsieur le maire propose de réaliser un vote de principe.

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition gratuitement un logement pour le futur garde forestier. (Votants : 19, Pour : 10, contre : 5 Christiane CHARRIÈRE + pouvoir Gérard MONTILLET, Corinne MICHELAS, SÉVERINE BRUN, SYLVIE BÉRARD, Abstention : 4 René ALLAMAND + pouvoir LAURENT ASTIER, MARION LIZEROUX, Fabienne ASTIER)

ACHAT DES LOCAUX DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE AUX CONSORTS DAVOINE.

Monsieur le maire explique qu'une rencontre a eu lieu avec les consorts DAVOINE en mairie. Ces derniers sont venus proposer à la commune la vente du cinéma de Plagne Centre à condition que les locaux de Plagne Aime 2000 soient aussi achetés car ils souhaitent se désengager totalement de La Plagne.

Il rappelle qu'actuellement la commune loue ce local et qu'elle s'est engagée pour 9 ans. Après négociation, le prix arrêté pour le cinéma de Plagne Centre avec le local commercial situé à côté est de 230 000 euros. Le fait d'être propriétaire de ce bien permettrait de réaliser sereinement toutes les remises aux normes qui devront être faites dans les années futures. De même, des modifications pourraient être apportées à la salle pour qu'elle serve également de salle de spectacle.

Dans le cas où cette vente serait réalisée, les conjoints DAVOINE ont demandé que le nom de leur papa soit inscrit à côté de l'enseigne, ce que monsieur le maire a accepté. Richard BROCHE demande ce que va devenir la surface d'accueil devant le cinéma qui appartient à la copropriété des Ecrins.

Monsieur le maire répond qu'il a été saisi par la copropriété des Ecrins qui souhaiterait que la commune reprenne à l'euro symbolique la surface des galeries des Ecrins puisque celle-ci est déjà propriétaire de l'escalier ainsi que de la partie allant jusqu'à la bagagerie. Pour le moment, aucune réponse n'a été donnée puisque cette décision sera prise en conseil municipal. En revanche, l'intérêt de cette reprise se situerait également dans la partie extérieure (places de parkings devant les baies vitrées) qui permettrait à la commune d'avoir en sa possession le foncier nécessaire au réaménagement de la place Perrière.

Michel ASTIER-PERRET demande ce que devient la négociation avec les conjoints DAVOINE si aucune entente n'est trouvée pour les locaux de Plagne Aime 2000.

Monsieur le maire explique qu'il existe d'autres pistes notamment avec l'association des copropriétaires de Plagne Aime 2000.

Suite à l'interrogation de Joël OUGIER-SIMONIN sur le montant des travaux à budgéter pour la salle de Plagne Centre, monsieur le maire explique que les estimations déjà réalisées ne correspondent pas totalement à la réalité surtout si la commune récupère la galerie des Ecrins. Dans ce cas, le coût de l'accès pour les PMR serait réduit. Dans tous les cas, Patrice MEREL ajoute que les travaux devront être réalisés pour utiliser cette salle en toute sécurité, mais au moins la somme sera investie dans un bien communal.

Joël OUGIER-SIMONIN demande si le souhait des élus est toujours de travailler sur un projet porteur.

Monsieur le maire confirme que les élus travaillent toujours sur un réaménagement de la place Perrière et les locaux du cinéma sont très bien placés pour s'intégrer dans le futur projet. C'est pour cela que les élus souhaitent maîtriser au mieux le foncier autour de la place Perrière.

Monsieur le maire a bien acté que le conseil municipal ne souhaite en aucun cas s'engager sur le reste des galeries appartenant aux copropriétés diverses.

Monsieur le maire demande aux élus de bien vouloir réfléchir à cette proposition qui sera représentée lors d'un prochain conseil municipal.

LOCATION DES LOCAUX DES CONJoints BÉRARD À PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire propose de louer aux conjoints BÉRARD leurs locaux situés à côté de la bagagerie dans la galerie des Ecrins afin d'installer le point info de Plagne Centre (120 m² + 25 m² de réserve). Il estime que c'est un emplacement stratégique. Pour le moment, les bureaux de la maison du tourisme ne sont pas du tout visibles pour la clientèle.

Cet accord sera passé en partenariat avec la commune d'Aime.

Le coût de la location serait de 37 500 euros HT /an sur un bail de 9 ans. Les travaux seraient entièrement financés par les communes pour un coût d'environ 200 000 euros.

Monsieur le maire demande l'avis des conseillers municipaux sur cette proposition. Il indique que ce point accueil pourrait être ouvert dès février.

Corinne MICHELAS demande s'il n'était pas prévu de réaliser un accueil dans le cadre de l'aménagement de la place PERRIÈRE. Monsieur le maire confirme qu'une réflexion est en cours à ce sujet mais que la problématique vient quand même de la perte de stationnement.

Il rappelle le projet initial de l'aménagement de la place Perrière avec les places en souterrain qui était trop onéreux et que la commune a dû abandonner. Avec cette solution, le coût serait de 370 000 euros environ sur dix ans.

René ALLAMAND ajoute que le concept de Plagne Centre est la liaison de l'ensemble des commerces par les galeries.

Si l'office du tourisme est installé sur la place, ce concept n'existe plus. L'avantage des locaux BÉRARD permet à la clientèle d'accéder à l'office du tourisme en restant dans les galeries.

Corinne MICHELAS trouve le tarif de la location particulièrement onéreux. Monsieur le maire répond que ce tarif fait suite à une longue négociation.

Marion LIZEROUX demande si la commune est propriétaire des locaux actuels de la maison du tourisme. Monsieur le maire répond que le propriétaire est le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne. Ces locaux sont aujourd'hui vétustes et trop petits pour des conditions de travail optimales.

En revanche, ce local serait conservé pour maintenir les bureaux administratifs de la maison du tourisme et réaménagé en conséquence. Le local des conjoints BÉRARD servirait uniquement de point accueil pour la clientèle. La réserve serait aménagée en salle de reprographie. Certains élus estiment que ces travaux vont être réalisés dans la hâte et préféreraient laisser passer l'hiver et lancer les travaux au printemps pour une ouverture l'été prochain. Monsieur le maire demande aux élus de réfléchir à sa proposition et cette dernière sera de nouveau évoquée dans un prochain conseil municipal.

LOCAL COMMERCIAL RÉSIDENCE EDELWEISS PLAGNE 1800

Richard BROCHE s'étonne que la commune ait à nouveau demandé à l'avocat-conseil la possibilité ou non d'intégrer un local commercial dans la résidence Edelweiss. Il lui semblait que cette question avait déjà été réglée lors de l'ancien mandat et même jugée en justice. Il ne comprend pas le fait de payer de nouveau des honoraires à l'avocat pour une affaire déjà réglée.

Monsieur le maire explique que les demandeurs sont revenus le voir et qu'il a souhaité pouvoir leur donner une réponse légale et sans possibilité d'être retraduit en justice.

PROJET VTT SUR PLAGNE CENTRE

René ALLAMAND rappelle que La Plagne a été la première station à lancer le concept VTT mais que malheureusement ce dernier a été un peu mis de côté ces dernières années. Le souhait aujourd'hui est de relancer cette activité.

Pour ce faire, le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) a organisé une réunion avec des représentants de chaque station de la grande Plagne. Au vu de la configuration de la station, la première idée est venue de se placer sur le marché VTT électrique avec une offre conséquente pour la clientèle et surtout un tarif accessible. Les vélos pourraient être achetés via une collectivité et revendus en fin de saison aux loueurs. Une étude est lancée actuellement pour évaluer le nombre de loueurs intéressés sur la station.

Ensuite, René ALLAMAND informe qu'un état des lieux de l'existant en termes d'offres VTT de descente a été fait et que celui-ci est vraiment très négatif. Il fait part également des mauvais retours de la clientèle via la maison du tourisme notamment sur la publicité réalisée sur le site internet de la station par rapport à l'existant, les plans mal détaillés et la signalétique non appropriée.

Après réflexion, la décision a été prise de concentrer les offres par bassins et notamment de réaliser un bike park avec différents ateliers. Le secteur retenu est le Colorado à Plagne Centre qui permettrait de réaliser un espace ludique avec différentes zones d'évolution. La société d'aménagement de La Plagne (SAP) a donné son accord pour ouvrir le télésiège du Colorado. Compte tenu de la spécificité de ce secteur (présence de la Cembraie), des études sont en cours pour étudier la faisabilité ou non de ce projet en partenariat avec l'office national des Forêts et les services de l'État. Pour le moment, rien n'est terminé mais les retours sont plutôt positifs. Une aire de lavage serait installée au pied du télésiège.

Cela permettrait de proposer à la clientèle, une offre ludique basée sur Plagne Centre, et de conserver une offre plus sportive via les descentes de Roche de Mio sur Plagne Bellecôte et éventuellement sur la vallée.

Les plans et la signalétique seront complètement retravaillés également.

Suite à la réunion, il a été décidé que chaque commune s'occupe de l'entretien des itinéraires situés sur son territoire. Il est ainsi prévu d'embaucher du personnel pour s'occuper de l'entretien quotidien des sentiers et de la sécurité.

Joël OUGIER-SIMONIN pense que le secteur du Colorado ne sera pas opérationnel car il existe trop de contraintes au niveau de la Cembraie. Il est surpris également d'apprendre que la SAP est prête à ouvrir le télésiège du Colorado alors qu'il lui semblait que seul le télésiège de la Roche avait été évoqué au SIGP. Enfin, Joël OUGIER-SIMONIN fait part de son mécontentement par rapport au fait que la SAP ait présenté son programme décennal au public avant de le présenter aux élus concernés.

René ALLAMAND est tout à fait conscient de ce malentendu mais une problématique de date s'est posée entre la présentation aux élus et l'assemblée générale des domaines skiables.

Marion LIZEROUX souhaite évoquer la commission sport élargie mise en place début d'automne. Cette commission a été créée suite à une volonté des élus pendant la campagne et également à une demande des administrés, en accord avec René ALLAMAND et monsieur le maire. Cette commission a réuni une dizaine de personnes intéressées par le sport sur la commune et notamment par le développement du VTT.

Ce soir, Marion LIZEROUX souhaite faire part des avis de

ces personnes qui ont réfléchi par rapport aux besoins de la clientèle et non pour eux-mêmes. Les membres de la commission suggèrent d'abord de conforter l'existant car La Plagne possède une belle offre naturelle mais qui n'est pas entretenue. Pour eux, la proposition de développer le secteur du Colorado est une bonne idée mais dans un deuxième temps. Ensuite, elle explique qu'il avait été évoqué l'ouverture du secteur de la Bergerie car plus accessible des différentes stations. Compte tenu du futur projet de résidence de tourisme et des travaux à venir, ce dernier ne pourra pas être ouvert l'été. Elle estime qu'il est important de prendre l'avis des pratiquants.

Corine MICHELAS a lu les comptes-rendus de ces commissions avec intérêt et elle est d'accord sur le fait de travailler d'abord sur l'existant avant de proposer de nouvelles offres. Elle demande ce que va devenir notamment le secteur de La Roche et si le télésiège sera fermé l'été prochain. René ALLAMAND explique que les itinéraires existants dans ce secteur sont réservés à une clientèle élitiste et pas du tout familiale.

Le but recherché dans cette réflexion est justement d'ouvrir l'offre à la clientèle de La Plagne c'est à dire familiale et sportive. Mais en aucun cas, il n'a été dit que l'existant serait abandonné. Il est bien prévu de les réhabiliter. Enfin, pour le moment, aucune décision définitive n'a été prise avec la SAP sur le nombre de remontées mécaniques qui seront ouvertes l'été prochain. Marion LIZEROUX ajoute qu'il est tout à fait possible de proposer des itinéraires faciles via La Roche du moment que les sentiers sont entretenus.

René ALLAMAND rappelle que les services de l'État sont plutôt favorables sur la possibilité de réaliser des itinéraires sur le secteur du Colorado. Il ajoute que les services de l'État demandent une étude d'impact sur la faune et la flore en amont pour tous les futurs équipements sur la station.

Suite au désengagement du conseil général, monsieur le maire indique que l'opération écho-bus ne sera pas reconduite pour l'été 2015.

Il ajoute que la commune travaille actuellement pour trouver une solution de remplacement. Au cas où le télésiège de La Roche ne serait pas ouvert cet été, la clientèle pourrait remonter via la navette de remplacement de l'écho-bus.

Pour conclure, monsieur le maire insiste sur le fait que La Plagne n'est plus à la première place. Il estime que l'ensemble des acteurs de la station doit s'allier afin que cette dernière reprenne sa place de leader mondial.

HÉLISTATION

René ALLAMAND informe les élus que le dossier hélisation a été relancé et devrait pouvoir aboutir. L'emplacement envisagé se situe toujours dans le virage des Bouclets.

VIA FERRATA

Marion LIZEROUX informe les élus que les repérages pour la Via Ferrata dans les Bourtes sont en cours et qu'elle devrait être opérationnelle l'été prochain. Elle propose de venir présenter les premières ébauches lors d'un prochain conseil municipal.

PARKINGS ENROBÉS RÉSIDENCE 3000

Joël OUGIER SIMONIN fait part de son opposition à ce que la commune investisse dans ce parking privé car il craint de créer un précédent. De plus, il rappelle que l'avocat conseil avait déconseillé de prendre en charge des équipements sur les parties privatives.

Monsieur le maire rappelle la vétusté de ce parking et le manque de stationnement sur la station. Il est donc important que ce parking soit réouvert. La commune ne prendrait en charge que les enrobés et 50% des garde-corps. Le reste serait pris en charge par la copropriété avec bien sûr une convention d'occupation des parkings au profit de la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance à 22h00

Prochain conseil municipal :
le lundi 05 janvier 2014 à 19h
à la mairie de Macot La Plagne

Prochain conseil communautaire :
le 10 décembre 2014 à 18h30
le 17 décembre 2014 à 18h30
au chalet à Aime

DEVENIR BÉNÉVOLE PRÈS DE CHEZ VOUS

Les petits frères des pauvres, créés en 1946, est une association reconnue d'utilité publique. Grâce à des bénévoles, cette association soutient par un accompagnement relationnel et fraternel des personnes de plus de 50 ans souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion et de maladies graves. **Si vous êtes intéressés pour apporter votre aide ou bien si vous souhaitez bénéficier de ce soutien,** vous pouvez contacter l'association «Les Petits Frères des Pauvres» **au 07.78.41.83.27** ou venir à la permanence qui se tiendra tous les jeudis de chaque mois de 9h30 à 11h30 à l'Espace associatif cantonal à Aime.

email : versantsdaime@petitsfreres.asso.fr

LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE ...EN DIRECT CHEZ VOUS

La commune de Macot La Plagne vous rappelle qu'un système d'envoi d'information par mail (compte rendu du conseil municipal et/ou animations et événements commune et canton) existe. Pour cela, il suffit de communiquer votre email en mairie :

Coordonnées du service communication : com@macotlaplagne.com, tél : 04.79.09.77.31.

Coordonnées de l'accueil : mairie@macotlaplagne.com, tél : 04.79.09.71.52

GUIDE DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES

La communauté de communes des versants d'Aime a édité un guide destiné aux retraités et aux personnes âgées du canton regroupant des informations pratiques, concrètes et locales qui pourraient leur être utiles. Ce livre est disponible gratuitement en mairie de Macot La Plagne.

P ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2014

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315014M6002	SAP	DOU DU PRAZ	Téléski du dou du Praz

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 14-18

EN IMAGES... UNE TRÈS BELLE CÉRÉMONIE !



Chant des enfants de CM1-CM2 - école Macot chef lieu



Les pompiers de La Plagne et d'Aime et le groupe mémoire militaire de Tarentaise en «poilus» et les portes-drapeaux



Jean Luc BOCH, maire de Macot La Plagne, Georges BÉRARD, président de l'association des anciens combattants, Auguste PICOLLET, conseiller général du canton d'Aime et des enfants de l'école du chef lieu



Les élèves de CE2 de l'école de La Plagne avec leur professeur, Guillaume FREY



Les élèves de CM2 de l'école du chef lieu



Le chef de brigade de la gendarmerie d'Aime et le chef du centre de secours et d'incendie de La Plagne.



La cérémonie



L'harmonie d'Aime et la chorale des aînés ruraux d'Aime et de Macot La Plagne.

RÉSULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Les Lauréats

RÉSULTATS

Habitation avec décor floral installé sur la voie publique -

1^{re} ex-aequo : Suzanne PERRIÈRE et Suzette BROCHE
 2^e : Sabine FINET ;
 3^e : Raymonde BÉRARD

Ferme fleurie -

2^e : Jeanine VILLIEN ;
 3^e : Lucienne BRIANÇON

Balcon ou terrasse visible de la voie publique -

1^{re} ex-aequo : Solange JUGLARD et Née OUGIER SIMONIN

Villas aménagements paysagers -

1^{re} : Nicole BROCHE ;
 2^e ex-aequo : Yvette BROCHE et Alexandra BOCH ;
 3^e : Virginie FINET ;
 4^e : Laëtitia BÉRARD ;
 5^e : André Briançon

Montagne Jardins -

1^{re} : Lucile MARIN, 2^e : Elysa VAN BEMMEL

Montagne balcons -

Prix spécial : Pierre et vacances Plagne 1800 ;
 5^e : ODALYS LA LICORNE 1

Commerce -

4^e : Pizzeria ROMANTICA

Commerce montagne -

3^e : Restaurant LA SPATULE à Plagne Villages

Jean Luc BOCH, maire de Macot La Plagne et Myriam MONTMAYEUR, conseillère déléguée chargée de l'environnement, ont convié l'ensemble des participants au concours des maisons fleuries ce lundi 17 novembre en mairie.

Monsieur le maire a profité de cette occasion pour remercier l'ensemble des habitants de la commune, et notamment les participants au concours des maisons fleuries, pour leurs contributions à l'embellissement de cette dernière avec le fleurissement de leur habitation et leur a souhaité un peu plus de soleil l'année prochaine. Monsieur le maire s'est excusé pour le fleurissement communal de cette année. En effet, Un nouvel appel d'offres a été lancé à l'automne 2013, impliquant un changement de fournisseur. Il s'est avéré que les prestations n'ont pas été satisfaisantes. Il ajoute que la commune a bien pris conscience de cette baisse de qualité et a déjà réfléchi à des adaptations et améliorations pour l'été 2015. Ensuite, il a remercié mesdames Marie Frison et Ginette Crétier pour leur participation au jury du concours des maisons fleuries.

La cérémonie de remise des diplômes et des récompenses s'est terminée autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité.



Les élus et Marie Frison, jury du concours des maisons fleuries.

RENCONTRE ÉLUS - HABITANTS

Jean Luc BOCH, maire de Macot La Plagne et les conseillers municipaux avaient invités les habitants de la commune à une rencontre conviviale le samedi 29 novembre dernier. Plusieurs ateliers étaient proposés sur des thèmes différents : social, travaux, finances, tourisme, urbanisme, maison du tourisme, communauté de communes..... l'accès aux ateliers était libre de 10h à 14h et les échanges ouverts à tous. Les élus comme les habitants ont fort apprécié ce moment d'échange où tous les sujets ont pu être abordés, de manière très intéressante et constructive. D'autres rencontres seront prévues et la prochaine devrait être organisée sur la station.



REPAS DES AÎNÉS

Sur l'invitation de monsieur le maire, des conseillers municipaux et des membres du CCAS, les aînés de la commune se sont retrouvés dimanche 30 novembre à la salle polyvalente de Macot chef lieu pour partager le repas de fin d'année.

Cette année, la projection d'un film d'Erik LAPIED «carnet d'alpage» ainsi que le film «du plomb dans l'or blanc» de Gilles PERRET ont été proposés aux participants. Le repas et le temps de projection ont été fort appréciés par les aînés.



Manifestations

13 décembre 2014 **2^{me} édition du Yéti Race** **dans le cadre des étoiles du sport**

La Plagne

Cette année encore, le grand public pourra se mesurer à des équipes de champions des Étoiles du Sport et emprunter un parcours unique proposant 5 épreuves spéciales sur une distance de 20Kms avec 1 000m de dénivelé positif. (running biathlon, bûcheron, orientation, parcours du combattant, grap-pin).

14 au 19 décembre 2014 **13^{me} édition des étoiles du sport**

La Plagne

17 et 18 décembre 2014 **Fis Géant Hommes -** stade Jean Luc Crétier à Plagne Centre

22 au 25 décembre 2014 **Noël à La Plagne**

Lettre au Père Noël, séance photo spectacle de Noël de Guignol, crèche vivante
Information à la maison du tourisme :
04.79.09.02.01

31 décembre 2014 **La nuit du pompon rouge** Plagne Bellecôte - Information à la maison du tourisme : 04.79.09.02.01

Thème : l'âge du feu

Dès 22h, le public est attendu sur le front de neige afin de pénétrer dans un décor à la fois glacial et brulant : à l'âge où la neige et le cœur embrasé de la terre cohabitaient... Show son et lumière, spectacle de feu, pyrotechnie, artistes en déambulation sont autant d'animations dynamiques qui seront proposées pour une soirée explosive et pleine de surprises.

Voeux de la municipalité

Monsieur le maire et les conseillers municipaux vous convient à la cérémonie des voeux les :

Mardi 06 janvier 2015 à 19h00
en salle des mariages -
Mairie de Macot chef lieu

Mercredi 07 janvier 2015 à 19h00
à la salle omnisports «Pierre Leroux»
à Plagne centre

Informations

Dates d'ouverture de la station

Stations d'altitude :

Samedi 13 décembre 2014 au 25
avril 2015

Stations villages :

Samedi 20 décembre 2014 au 25
avril 2015

Agents recenseurs

La commune de Macot La Plagne recherche des agents recenseurs pour la période de mi-janvier à mi-février 2015.

Renseignements au 04.79.09.75.19

Date limite de dépôt des candidatures avec CV : 15 décembre 2014

Colis des aînés

La distribution des colis des aînés ruraux se fera le lundi 15 décembre 2014 sur Macot chef lieu et sur La Plagne.

Pour La Plagne, les personnes qui ne seront pas présentes à leur domicile pourront les récupérer le mardi 16 décembre à la salle omnisports de Plagne Centre. Passé ce délai, les colis seront repris par la commune car ils contiennent des denrées périssables. Nous vous remercions de votre compréhension.

Listes électorales

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2014 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune (de la Plagne à Macot ou de Macot à la Plagne) est priée de se faire connaître en mairie pour effectuer le changement d'adresse et de bureau.

Exposition bibliothèque **du 10 novembre 2014 au 15 janvier** **2015**

à la bibliothèque du chef lieu.
Exposition «Enluminures» de
l'atelier pictural de Montméry...
création de Florence RÉGNAULT.

Mardi : 10h à 12h
Mercredi et samedi : 16h à 18h30